

CANAL+

DOCS



ALEXIA - AUTOPSIE D'UN FÉMINICIDE

Une Création Documentaire CANAL+DOCS

Série documentaire en 4 épisodes de 52 minutes

Réalisée par Thomas Chagnaud

Produite par StudioFact Media Group, en co-production avec Yellow Wood

Les 2 premiers épisodes dimanche 26 novembre à 21H et les 2 autres dimanche 3 décembre à 21H sur CANAL+DOCS

Existe-t-il quelque chose de plus terrible que de perdre son enfant, martyrisé, étranglé et dont le corps sera retrouvé carbonisé en forêt ? Rien. Sauf peut-être de vivre ensuite avec son meurtrier, Jonathann Daval.

Le point de vue principal de cette série est celui des parents et de toute la famille d'Alexia qui nous racontent l'histoire telle qu'ils l'ont vécue. Leurs témoignages soulignent l'hypermédiatisation de l'affaire et le rôle qu'ont joué les chaînes d'informations et les réseaux sociaux.

Assassinée par son mari parce qu'il était incapable de la quitter, Alexia donne un visage à toutes ces femmes qui meurent chaque jour sous les coups de leurs conjoints. Depuis sa disparition tragique, le nombre de féminicides est décompté publiquement en France. Alexia était la 147ème.

Parce que la mort d'Alexia a bouleversé tout un pays, parce qu'elle a été l'affaire la plus médiatisée depuis l'affaire Grégory, parce qu'elle est ancrée dans une région et incarnée par une famille digne, forte, qui a tenu face à l'horreur et suscité l'admiration de tous. Parce que l'histoire d'Alexia est celle d'une femme battue à mort, elle n'est pas un simple fait divers. Elle est une histoire française. Une histoire universelle.

© 2022 STUDIO FACT MEDIA GROUP

COMMUNICATION CANAL+

Guillemette Bérard / 06 23 08 28 08 / guillemette.berard@canal-plus.com
Zoé Laurent / 06 10 13 11 91 / zoe.laurent@canal-plus.com

COMMUNICATION AGENCE AVANTI !

Gaëlle Job / 07 61 18 70 41 / gaelle.job@agenceavanti.com



Soyez chouette, n'imprimez cet email que si c'est nécessaire

[Cliquez ici pour exercer votre droit de retrait](#)
[Cliquez ici pour exercer votre droit de portabilité](#)
[Cliquez ici pour exercer votre droit de rectification](#)